

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/35

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 04 juillet 2011

L'an deux mille onze et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 24 juin 2011.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET – VOLLE – HILAIRE - FIALON

**Excusés : Denis AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.
Bruno DELAUZUN.**

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Tarif des repas à la cantine scolaire communale

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2011 le prix unitaire du repas à la cantine scolaire communale au tarif de 3.45 €.
- Précise que le prix était depuis le 1^{er} septembre 2010 de 3.40 € le repas

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 04 juillet 2011.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 05 juillet 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

07 JUL. 2011



.../...

2011/090

~~HP~~